



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : DECOF E

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Agent de démoulage.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : ATLANTE

Adresse : P.A. de l'Estuaire - 56190 ARZAL

Téléphone : +33 (0)2.97.45.09.09

Email: [contact@atlante-pro.fr](mailto:contact@atlante-pro.fr)

<http://www.atlante-pro.fr/>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

##### Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence - Prévention :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

#### Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	67/548/CEE	Nota	Concentration
CAS: 69011-36-5 EC: 500-241-6  ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED (1 - 2.5 MOLES ETHOXYLATED)	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	Xn Xn;R22 Xi;R41		5% - 7%
CAS: 74869-22-0 EC: 278-012-2  HUILE MINERALE	GHS08 Dgr Asp. Tox 1, H304		[1]	1% - 3%
Numéro Index: 613-167-00-5 CAS: 55965-84-9  MELANGE DE 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE et 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE	GHS05, GHS07, GHS09, GHS06 Dgr Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Oral Acute Tox. 3, H301 Dermal Acute Tox. 3, H311 Inhal Acute Tox. 3, H331	T,Xi,C,N R23/24/25-34-43- 50/53		12 mg/kg

Texte complet des phrases R, H et EUH: Voir section 16.

[1] Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires.

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, obtenir un avis médical.

#### En cas d'inhalation :

Sans objet.

#### En cas de contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

#### En cas de contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion:

Rincer soigneusement la bouche à l'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dermatite de contact.

Irritation oculaire

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction recommandés :

Eau pulvérisée.  
Poudre.  
Mousse.  
CO2.

**Moyens d'extinction déconseillés :**

Jet d'eau bâton.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de décomposition/combustion dangereux:  
Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Oxydes d'azote (NOx)

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Equipement de protection spécial pour les pompiers:**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

**Autres informations:**

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas les déverser dans les égouts ou dans les eaux de surface.

---

**SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes :**

Equipement de protection individuelle: voir section 8.

**Pour les secouristes :**

Equipement de protection individuelle: voir section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Obturer les égouts.  
Ne pas laisser pénétrer le sol / le sous-sol.  
Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.  
Conserver eau de lavage polluée et en disposer de façon appropriée.  
Assurer la récupération et le stockage des déchets.  
En cas de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Pour le confinement:**

Obturer les égouts.

**Pour le nettoyage:**

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, terre de diatomées, liant universel).  
Collecter dans des récipients fermés et appropriés pour l'élimination.  
Laver abondamment avec de l'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Pour une manipulation sans danger: voir section 7.  
Elimination: voir section 13.

---

**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Mesures de protection:**

Eviter:  
Contact avec les yeux.

**Equipement de protection individuelle:**

Voir section 8.

**Mesures de prévention des incendies :**

Des mesures spéciales de protection contre l'incendie ne sont pas nécessaires.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène:**

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.  
Se laver les mains après chaque utilisation.  
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques:**

**Exigences pour les locaux et les réservoirs de stockage**

**Matériaux appropriés pour les emballages et les équipements:**

Verre.  
Acier inox.  
Polyéthylène.

**Matériaux inappropriés pour les emballages et les équipements:**

Fer.  
Aluminium.

**Matériaux adaptés pour le sol:**

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant.

**Mesures de prévention des incendies :**

Des mesures spéciales de protection contre l'incendie ne sont pas nécessaires.

**Conseils pour les stockages en commun :**

Ne pas stocker avec: Oxydant fort.

**Autres informations sur les conditions de stockage :**

Ne pas stocker à des températures inférieures à: 5 °C.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Usages identifiés: voir section 1.

---

**SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition VLEP :**

Huile minérale - CAS: 74869-22-0

Source: ACGIH (US) TWA - mg/m<sup>3</sup>: 5 - Durée: 8 h STEL - mg/m<sup>3</sup>: 10 - Durée: 15 min - Comportement: Indicatif -

Notes: Brouillard d'huile

**Valeurs limites d'exposition PNEC :**

Pas de données disponibles.

**Valeurs limites d'exposition DNEL :**

Pas de données disponibles.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés :**

Voir section 7: pas de mesures supplémentaires nécessaires.

**Equipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage:**

Lunettes de sécurité (DIN EN 166).

**Protection de la peau**

**Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (DIN EN 374).

Le produit

Matériau approprié: NBR (caoutchouc nitrile) Contact avec les mains de longue durée.

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré) Contact avec les mains de courte durée.

Matériau approprié: Caoutchouc butyle Contact avec les mains de courte durée.

**Protection du corps:**

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Vêtement de protection approprié:

Vêtement de protection chimique.

Chaussures de sécurité résistant aux produits chimiques.

**Protection respiratoire:**

Habituellement, aucun équipement individuel de protection respiratoire n'est nécessaire.

---

**SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : Emulsion.  
Couleur : Beige.  
Odeur : Grasse.  
Seuil d'odeur : Pas de données disponibles.

pH	: Env.7.5 en l'état à °C:20 (NFT 01-013)
Point de fusion/congélation:	: Pas de données disponibles.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Env. 100°C
Point éclair	: >100 °C
Taux d'évaporation	: Pas de données disponibles.
Inflammation solides/gaz	: Sans objet.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion	: Pas de données disponibles.
Pression de vapeur	: Env. 2.5000 kPa /20 °C
Densité de vapeur	: Pas de données disponibles.
Densité relative	: 1.01
Solubilité	: Hydrosolubilité: Dispersible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Pas de données disponibles.
Température d'auto-inflammation	: > 200°C
Température de décomposition	: >150 °C
Viscosité dynamique	: <100mPas /20 °C (NFT 51210)
Propriétés explosives	: Non
Propriétés comburantes	: Non

## 9.2. Autres informations

Densité de liquide en kg/l	: 1.01/20 °C (NFT 20050)
----------------------------	--------------------------

---

## SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

### 10.4. Conditions à éviter

La décomposition se produit à des températures supérieures à: 150°C.

Voir section7.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydant fort.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Sauf indications particulières, les effets toxicologiques du produit sont évalués par les méthodes conventionnelles décrites à l'annexe II de la directive 1999/45/CE qui prennent en considération toutes les propriétés dangereuses pour la santé des substances qui entre dans la composition du produit.

#### Le produit

Toxicité orale aiguë - Test: DL50 Rat > 4000 mg/kg - Méthode: Estimation - Evaluation: non classé.

Corrosion / irritation cutanée - Méthode: Estimation - Evaluation: non irritant.

Lésion / irritation oculaire - Méthode: Estimation - Evaluation: irritant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Evaluation: Les contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer une dermatose.

#### Alcool aliphatique polyéthoxylé - CAS: 69011-36-5

Toxicité orale aiguë - Test: DL50 Rat > 300 mg/kg - Source: Fournisseur du produit - Notes: Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. - Evaluation: nocif.

Toxicité dermale aiguë - Test: DL50 Rat > 2000 mg/kg - Evaluation: non classé.

Corrosion / irritation cutanée Lapin - Evaluation: non irritant.

Lésion / irritation oculaire Lapin - Evaluation: Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée Cochon d'inde - Evaluation: non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales / Génotoxicité - Test: Mutations génétiques de micro-organismes mutagenicité in-vitro

Salmonella typhimurium - Méthode: OCDE 471 (Test d'Ames) - Evaluation: Aucune preuve expérimentale de mutagenicité in-vitro.

Huile minérale - CAS: 74869-22-0

Toxicité orale aiguë - Test: DL50 Rat > 5000 mg/kg - Source: Fournisseur du produit - Evaluation: non classé.  
Toxicité dermale aiguë - Test: DL50 Lapin > 5000 mg/kg - Source: Fournisseur du produit - Evaluation: non classé.  
Toxicité aiguë par inhalation - Test: CL50 Rat > 5000 mg/m<sup>3</sup> 4 h - Source: Fournisseur du produit - Evaluation: non classé.  
Corrosion / irritation cutanée Lapin 72 h - Source: Fournisseur du produit - Evaluation: Légèrement irritant, mais n'est pas pertinent pour la classification.  
Lésion / irritation oculaire Lapin 48 h - Source: Fournisseur du produit - Evaluation: Légèrement irritant, mais n'est pas pertinent pour la classification.  
Sensibilisation cutanée Cochon d'inde - Source: Fournisseur du produit - Evaluation: non sensibilisant.  
Mutagénicité sur les cellules germinales / Génotoxicité mutagénicité in-vivo - Source: Fournisseur du produit - Evaluation: Aucune indication expérimentale relative à la mutagénité in vivo disponible.  
Cancérogénicité - Source: Fournisseur du produit - Evaluation: Aucune preuve expérimentale de cancérogénicité.  
Toxicité pour la reproduction - Source: Fournisseur du produit - Evaluation: Aucune preuve expérimentale de toxicité pour la reproduction dans les études animales.  
Informations complémentaires - Source: Fournisseur du produit - Evaluation: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Sauf indications particulières, les effets ecotoxicologiques du produit sont évalués par les méthodes conventionnelles décrites à l'annexe III de la directive 1999/45/CE.

### 12.1. Toxicité

Alcool aliphatique polyéthoxylé - CAS: 69011-36-5

Toxicité aiguë (court terme) pour les poissons - Point final: CL50 > 1 mg/l - Durée h: 96 h - Espèces: *Cyprinus carpio* (carpe commune) - Méthode: OCDE 203 - Source: Fournisseur du produit - Remarques: Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. - Evaluation: Toxique pour les poissons.  
Toxicité aiguë (court terme) pour les daphnies - Point final: CE50 > 1 mg/l - Durée h: 48 h - Espèces: *Daphnia magna* (puce d'eau) - Méthode: OCDE 202 - Source: Fournisseur du produit - Remarques: Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. - Evaluation: Toxique pour les daphnies.  
Toxicité aiguë (court terme) pour les algues - Point final: CI50 > 1 mg/l - Durée h: 72 h - Espèces: *Desmodesmus subspicatus* - Méthode: OCDE 201 - Source: Fournisseur du produit - Remarques: Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. - Evaluation: Toxique pour les algues.  
Toxicité pour les bactéries - Point final: CE50 > 10000 mg/l - Espèces: *Pseudomonas putida* - Méthode: ISO 10712 - Source: Fournisseur du produit - Remarques: Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.  
Toxicité aiguë pour le ver de terre - Point final: CL50 > 1000 mg/kg - Durée h: 14 j - Espèces: *Eisenia foetida* - Méthode: OCDE 207 - Source: Fournisseur du produit - Remarques: Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.  
Toxicité aiguë pour les plantes - Point final: CE50 > 100 mg/kg - Espèces: *Triticum aestivum* (blé) - Méthode: OCDE 208 - Source: Fournisseur du produit - Remarques: Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.  
Toxicité aiguë pour les plantes - Point final: CE50 > 100 mg/kg - Espèces: *Lepidium sativum* (cresson) - Méthode: OCDE 208 - Source: Fournisseur du produit - Remarques: Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.  
Toxicité aiguë pour les plantes - Point final: CE50 > 100 mg/kg - Espèces: *Brassica alba* (moutarde) - Méthode: OCDE 208 - Source: Fournisseur du produit - Remarques: Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

### Evaluation globale:

Selon les critères du système européen de classification et d'étiquetage, la substance / le produit n'a pas à être étiqueté comme étant "dangereux pour l'environnement".

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit

Biodégradation - Méthode: Estimation - Evaluation: Modérément / partiellement biodégradable.

Alcool aliphatique polyéthoxylé - CAS: 69011-36-5

Biodégradation > 70 - Durée: 28 j - Méthode: OCDE 301A - Source: Fournisseur du produit - Notes: Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. - Evaluation: Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).  
Biodégradation > 60 - Durée: 28 j - Méthode: OCDE 301B - Source: Fournisseur du produit - Notes: Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. - Evaluation: Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Huile minérale - CAS: 74869-22-0

Coefficient de partage eau/octanol (log Pow) > 3 - Source: Fournisseur du produit - Evaluation: Sur la base du coefficient de partage n-octanol/eau une accumulation dans les organismes est possible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Huile minérale - CAS: 74869-22-0

Transport eau-air - Source: Fournisseur du produit - Evaluation: Le produit s'étale à la surface de l'eau. Une faible fraction peut s'évaporer dans l'atmosphère.  
Transport eau-air - Source: Fournisseur du produit - Evaluation: Faible mobilité dans le sol.

**Distribution connues ou prévues dans les compartiments de l'environnement:**

Pas de données disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune.

**12.6. Autres effets néfastes**

Le produit ne contient pas d'halogène lié organiquement.

Demande théorique en oxygène (DThO): 365 mgO<sub>2</sub>/g

Demande biochimique en oxygène (DBO): 0 mgO<sub>2</sub>/g/5

---

**SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Elimination appropriée / Produit:**

Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

**Elimination appropriée / Emballages:**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

---

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1. UN number**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Pas de données disponibles.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Pas de données disponibles.

**14.4. Groupe d'emballage**

Pas de données disponibles.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

IMDG-Marine polluant: No

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de données disponibles.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Polluant environnemental: Non

---

**SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**- Information selon la directive 2010/75/UE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils:**

Composés organiques volatils (COV) en pour cent en poids: 0 % (calculé)

**- Information selon l'annexe XVII du règlement (CE) n°1907/2006 sur les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et certains mélanges et articles dangereux:**

Non concerné.

**- Classe de danger pour l'eau (WGK):**

Légèrement dangereux pour l'eau (WGK 1).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non.

---

**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Texte des phrases utilisées dans le paragraphe 3:**

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23/24/25	Toxique par inhalation par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.